



Conseil d'Administration Chorale La Frégate Lundi 7 Mars 2022

1. Etats des présents ou représentés

Présents : Vincent Peloil président, Jean Pierre Bourget trésorier, Magali Bichet secrétaire, Jean Luc Guérin, Hélène Lusteau, Véronique Peloil, Gérard Pineau.

Représentée: Chantal Joyeux (procuration à Magali Bichet)

Membre de droit : Ombeline Guetny, cheffe de chœur

2. Approbation du PV du CA du 10 Janvier 2022

Le procès verbal du CA du 10 Janvier 2022 est approuvé par tous les membres présents ou représentés.

3. Revalorisation de la rémunération de notre cheffe de chœur

Nous avons réfléchi à augmenter la rémunération de notre cheffe de chœur Ombeline :

- La dernière revalorisation date du 7 janvier 2019, il y a donc maintenant plus de trois ans.
 - Notre cheffe de chœur dirige La Frégate depuis 10 ans. Son expérience professionnelle a progressé et nous en bénéficions.
 - Son investissement personnel, son style de management, sa contribution aux objectifs de la chorale méritent notre reconnaissance "financière".
 - Sa présence et ses efforts d'animation par vidéos et séances zoom pendant la covid.
 - Son travail qu'elle réalise régulièrement pour nous, à son domicile.
 - Son rayonnement et son énergie ont contribué à relancer La Frégate à la dernière rentrée et à réussir parfaitement notre concert de Noël 2021.
 - Le concert du 2 juillet s'annonce bien : le thème et le choix des chants sont en parfaite adéquation avec nos valeurs : amitié, solidarité, optimisme, tolérance et ouverture aux autres,
 - L'attachement qu'elle nous manifeste et que l'ensemble des choristes lui témoignent en retour. Tous souhaitent que l'on continue à chanter ensemble.
- Avec cette revalorisation, la Frégate lui exprime son souhait de poursuivre encore notre collaboration.

Pour toutes ces raisons, il est donc voté à l'unanimité d'augmenter Ombeline à hauteur de 5 euros par heure de répétition à compter du 1^{er} avril 2022.

4. Préparation soirée de travail du 19 mars 2022 et crêpes

La soirée de travail est prévue le 19 mars dans la salle Mairie Annexe de la Birochère de 18h à 22h. A la fin du repas nous partagerons des crêpes apportées par 5 choristes (une douzaine de crêpes à préparer par choriste) et du cidre offert par la chorale.

5. Concert du 2 juillet 2022

- La recherche de sponsors : 37 demandes ont été prises par les choristes qui vont contacter des éventuels sponsors. Pour le moment deux retours de 50 euros.
- L'affiche a été retravaillée mais des modifications sont encore à faire.
- Comme à Noël, le CA va demander à Alain Barré de réaliser gratuitement vidéo et photos pendant le concert.
- La préparation du billet web avance. Prévoir éventuellement des carnets à souche pour vendre des billets à l'entrée de la salle.
- Il faudra demander l'autorisation pour vendre bière et vin à l'entracte et à la sortie du concert.

6. Compte rendu du rendez-vous avec le Crédit Agricole

Le Crédit Agricole, notre banque, ne peut accorder de soutien financier ou matériel (nappes, go-belets, serviettes...) qu'à ses sociétaires : Pour être sociétaire, il faut acheter au minimum 10 parts à 1,52 euros la part.

Il est donc voté à l'unanimité d'acheter 10 parts soit investir 15,20 euros pour être sociétaire.

7. Journal de la chorale la Frégate. Retro de la saison 2021-2022

Voici la proposition pour le journal de la chorale selon le schéma suivant :

1. TITRE: Divertimento "divertissement" : *Composition instrumentale à caractère léger, semblable à une suite. Dans la fugue il est synonyme d'épisode.*
2. Editorial du président
3. Bilan musical de la cheffe de chœur
4. Calendrier des soirées de travail et des prestations
5. Interview d'un choriste
6. Trombinoscope de la saison.
7. Historique du groupe invité

Questions diverses

Modification des statuts de la chorale

Chaque membre du CA est invité à relire les statuts de notre association pour une actualisation. Avant la fin de la saison 2021 2022, il faudra organiser une assemblée générale extraordinaire pour valider les modifications.

Secrétaire :

Magali Bichet

Président :

Vincent Pefoif